

RÈGLEMENT DE TARIFICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 78-4

ANNEXE «A»

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »
TABLE DES MATIÈRES

1. SERVICES ADMINISTRATIFS	4
1.1 ÉMISSION DE DOCUMENTS	4
1.2 DOCUMENTS DE SOUMISSION PUBLIQUE	5
1.3 AUTRES FRAIS	5
1.4 VENTE DE LICENCES DE CHIENS ANNUELLES	5
2. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	6
2.1 POLICE	6
2.2 PRÉVENTION DES INCENDIES	7
3. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS	8
3.1 RÉSEAU D'AQUEDUC	8
3.2 RÉSEAU D'ÉGOUT	8
3.3 SERVICE DE RÉFECTION	9
3.4 AUTRE TRAVAUX	9
3.5 ÉQUIPEMENTS	10
3.6 MAIN D'OEUVRE	10
3.7 MATÉRIAUX	10
4. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	11
4.1 ÉMISSION DE PERMIS	11
4.1.1 PERMIS DE LOTISSEMENT	11
4.1.2 PERMIS DE CONSTRUCTION	11
4.2 ÉMISSION DE CERTIFICATS	14
4.2.1 CERTIFICAT D'AUTORISATION	14
4.2.2 CERTIFICAT D'OCCUPATION	15
4.2.3 AUTRES DEMANDES	16
4.2.4 AUTRES FRAIS	16

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »
TABLE DES MATIÈRES

5. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE	17
5.1 SERVICE DES LOISIRS - ADMINISTRATION.....	17
5.1.1 CARTE DE CITOYEN (POUR LES RÉSIDENTS SEULEMENT)	17
5.1.2 SERVICE DE PHOTOCOPIES AUX ORGANISMES RECONNUS PAR LA VILLE.....	17
5.1.3 VENTE D'ESPACES PUBLICITAIRES : BROCHURES LOISIRS – CULTURE	18
5.2 SERVICE DES LOISIRS - ACTIVITÉS.....	19
5.2.1 PROGRAMMATION SPORTIVE.....	19
5.2.2 PROGRAMMATION ESTIVALE ET SEMAINE DE RELÂCHE	19
5.3 SERVICE DES LOISIRS – LOCATION DE LOCAUX ET DE PLATEAUX ET PRÊTS D'ÉQUIPEMENTS	22
5.3.1 TERRAINS SPORTIFS	22
5.3.2 LOCAUX MUNICIPAUX.....	25
5.3.3 LOCAUX SCOLAIRES – ÉCOLES PRIMAIRES	27
5.3.4 LOCAUX SCOLAIRES – ÉCOLES SECONDAIRES.....	28
5.3.5 PRÊT D'ÉQUIPEMENTS.....	31
5.4 SERVICE DES LOISIRS – DIVISION AQUATIQUE.....	32
5.4.1 PROGRAMMATION	32
5.4.2 BAINS.....	36
5.4.3 LOCATION	39
5.5 SERVICE DES LOISIRS – DIVISION DES BIBLIOTHÈQUES	40

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
1. SERVICES ADMINISTRATIFS						
1.1 ÉMISSION DE DOCUMENTS						
a) Relevé de taxes	10 \$			√		01.234.10.101
b) Copie d'un compte de taxes : Demandé par le propriétaire de l'unité d'évaluation Demandé par toute autre personne	Gratuit 5 \$			√ √		01.234.10.101
c) Copie d'un reçu : Demandé par le propriétaire de l'unité d'évaluation Demandé par toute autre personne	Gratuit 2 \$			√ √		01.234.10.101
d) Copie d'un extrait du rôle d'évaluation (pour une unité d'évaluation)	Selon le tarif de la Gazette officielle en vigueur au moment de la demande			√		01.234.10.101
e) Rapport financier	Selon le tarif de la Gazette officielle en vigueur au moment de la demande			√		01.234.10.101
f) Page photocopiée d'un document	Selon le tarif de la Gazette officielle en vigueur au moment de la demande			√		01.234.10.101
g) Page dactylographiée ou manuscrite	Selon le tarif de la Gazette officielle en vigueur au moment de la demande			√		01.234.10.101

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
1.1 ÉMISSION DE DOCUMENTS (SUITE)						
h) <u>Rapport d'attestation de vie</u> - Résident - Non résident	Gratuit 5 \$			√ √	Émis par le service du greffe	01.234.10.101
1.2 DOCUMENTS DE SOUMISSION PUBLIQUE						
- Moins de 25 pages - 25 à 49 pages - 50 à 74 pages - 75 pages et plus	25 \$ 50 \$ 75 \$ 100 \$	√ √ √ √			Tarification non remboursable	01.233.90.015
Note : Aucune tarification applicable pour les soumissions publiques dans les cas suivants : - Enregistrement de véhicules, d'équipements ou de machineries pour fins de location ; - Prise de documents par des soumissionnaires ayant déjà déboursés le présent tarif pour un projet mais dont la municipalité a rejeté l'ensemble des soumissions reçues.						
1.3 AUTRES FRAIS						
a) Frais encourus pour chèques retournés par la banque	20 \$			√	Pour tous les cas de retour sauf si mention « tireur décédé »	01.233.33.000
b) Frais d'huissier et frais postaux pour signification de procédures en recouvrement de comptes impayés	Coût total de la facture			√		01.233.90.094
1.4 VENTE DE LICENCES DE CHIENS ANNUELLES						
a) Émission de licence - Dont le propriétaire est âgée de 65 ans et plus - Dont le propriétaire est handicapé (chien assistant) *	23 \$ /licence Gratuit Gratuit			√ √ √	* sur présentation d'un certificat médical attestant la nécessité d'un chien assistant. La gratuité est également applicable aux familles d'accueil d'un chien appartenant à une société ou un organisme dont le but reconnu est l'élevage et le dressage de chiens assistants destinés aux personnes handicapées sur présentation d'un document à cet effet.	01.233.11.002
b) Remplacement de licence - Dont le propriétaire est handicapé (chien assistant) *	5 \$ /licence Gratuit			√ √		

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
2. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE						
2.1 POLICE						
a) Rapport d'événement ou d'accident	Selon le tarif de la Gazette officielle en vigueur au moment de la demande			√		01.233.90.008
b) Rapport de recherche de négativité (attestation d'absence de casier judiciaire)						
- Résident	20 \$			√		01.234.20.103
- Non résident	30 \$			√		
- Organismes oeuvrant auprès de personnes vulnérables	Gratuit			√		
c) Prise d'empreintes (demande de réhabilitation)						
- Résident	25 \$			√		01.234.20.103
- Non résident	50 \$			√		
d) Arrêt d'un système d'alarme	Coût total de la facture			√	Selon la facturation du serrurier et /ou de la compagnie d'alarme	01.234.20.103
e) Surveillance d'événements spéciaux ou autres activités à la demande d'organismes	Coût réel des salaires, plus bénéfices marginaux, plus les frais d'administration		√			01.234.20.103
f) Fourrière municipale	Selon les règlements du gouvernement du Québec		√		Selon les tarifs du règlement 0.1.6 du gouv. du Québec relatif aux frais de remorquage et de garde de véhicule routier saisis conformément aux articles 209.1 et 209.2 du code de la sécurité routière (c. C-24.2)	01.234.20.204

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUDES	EN SUS	EXONÉRÉ		
2.2 PRÉVENTION DES INCENDIES						
a) Fausse alarme incendie	Coût réel des salaires, plus bénéfices marginaux, plus les frais d'administration d'une équipe de pompiers			√	Applicable à partir de la 3 ^e fausse alarme au cours de la même année	01.234.20.105

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
3. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS						
3.1 RÉSEAU D'AQUEDUC						
a) Nouveau branchement d'aqueduc ou relocalisation d'une entrée de service	Coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire de 2,500\$	01.234.40.103
b) <u>Boîte de service</u> :						
- localisation sans ajustement et/ou réparation	60 \$			√	Incluant la localisation Incluant la localisation Incluant la localisation	01.234.40.103
- ouverture et fermeture	60 \$			√		
- ajustement (sans réparation et/ou excavation)	60 \$			√		
- réparation ou remplacement avec excavation	200 \$			√		
- obtention d'une boîte de service	Coût total de la facture			√		
c) <u>Vanne d'arrêt</u> :						
- remplacement ou réparation de vanne d'arrêt pour projets intégrés, commerces ou industries	Coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire de 2,500\$	01.234.40.103
d) Compteur d'eau (bris, perte ou demande de remplacement par le propriétaire)	Coût total de la facture			√	L'installation est de la responsabilité du demandeur	01.234.40.103
e) Ajout ou relocalisation d'une borne d'incendie	Coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire de 5,000\$	01.234.40.103
3.2 RÉSEAU D'ÉGOUT						
a) Raccordement au réseau d'égout	Coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire de : 8,000\$ pour la rue Notre-Dame (2 secteurs) 3,500\$ autres rues 1,500\$ hors rue	01.234.40.102

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
3.3 SERVICE DE RÉFECTION						
a) <u>Bordure</u> :						
- coupe régulière	48 \$ /mètre linéaire			√		
- coupe en biseau	56 \$ /mètre linéaire			√		01.234.30.201
- réfection complète	145\$ /mètre linéaire			√		
- sortie de drain de piscine (perçage de la bordure)	60 \$			√		
b) <u>Trottoir</u> :						
- réfection complète (1,2 mètre de largeur)	260 \$ /mètre linéaire			√		01.234.30.201
- réfection complète (1,5 mètre de largeur)	300 \$ /mètre linéaire			√		
c) Réfection de pavage sur la voie publique	35 \$ /mètre carré			√		01.234.30.201
d) Réfection de terrain (terre, gazon, main-d'œuvre, etc)	15 \$ /mètre carré			√		01.234.30.201
e) Autre réfection (pavé-uni, aménagement paysager, gicleur, etc)	Coût net plus les frais d'administration			√		01.234.30.201
3.4 AUTRE TRAVAUX						
Réclamation pour bris d'équipement (borne d'incendie, feux de circulation, lampadaire, etc)	Coût net plus les frais d'administration			√		01.233.90.012
Travaux spéciaux d'infrastructures	Coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire de 2 000 \$	01.233.90.006

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
3.5 ÉQUIPEMENTS						
a) <u>Équipements (incluant l'opérateur) :</u>						
- camion de service	60\$ /heure			√	Lorsque l'équipement (incluant l'opérateur) est requis en dehors des heures normales de travail, un montant de 15\$ / heure doit être ajouté au tarif correspondant.	01.233.90.012 (réclamation) ou 01.234.30.201 (réfection) ou 01.234.40.102 (égout) ou 01.234.40.103 (aqueduc)
- camion 6 roues	65\$ /heure			√		
- camion 10 roues	80\$ /heure			√		
- balai mécanique	100\$ /heure			√		
- rétrocaveuse	70\$ /heure			√		
- écuveur d'égout	135\$ /heure			√		
- marteau hydraulique (tramac)	45\$ /heure			√		
b) <u>Autres équipements (sans opérateur) :</u>						
- compresseur ou pompe	45\$ /heure			√		
- dégeleuse ou soudeuse	60\$ /heure			√		
- petits outils (plaque vibrante, scie à chaîne etc.)	40\$ /heure			√		
- autres équipements loués par la ville	Coût net plus les frais d'administration			√		
3.6 MAIN D'OEUVRE	Coût réel selon les taux prévus à la convention collective en vigueur plus les bénéfices marginaux plus les frais d'administration			√		
3.7 MATÉRIAUX	Coût net plus les frais d'administration			√	(pierre, sable, ciment, bois, asphalte, etc.)	

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
4. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE						
4.1 ÉMISSION DE PERMIS						
4.1.1 PERMIS DE LOTISSEMENT						
- Pour un lot ou un 1 ^{er} lot	60 \$			√	Dans le cas d'une correction ou d'une annulation de lot, aucun tarif n'est exigé	01.233.11.001
- Par lot additionnel	10 \$			√		
4.1.2 PERMIS DE CONSTRUCTION						
<p>Note : - Le tarif du renouvellement d'un permis échu équivaut à 50 % du tarif en vigueur pour un permis identique lorsqu'il n'y a aucune modification à l'objet du permis visé. Si des modifications sont apportées à l'objet du permis, le tarif en vigueur d'un nouveau permis doit être appliqué.</p> <p>- Lorsqu'un permis vise des travaux touchant plus d'une classe tarifaire, le coût du permis s'établit en additionnant le tarif de chacune des classes tarifaires s'appliquant.</p> <p>- Dans le cas d'un établissement mixte, le coût du permis visant les travaux touchant la partie habitation est calculé selon la classe tarifaire de l'habitation.</p>						
a) Nouveau bâtiment principal : - <u>Usage habitation (unifamiliale ou autre type) :</u> - Par unité de logement - Pour le 1 ^{er} logement - Par unité additionnelle - Par chambre - <u>Usage autre qu'habitation (incluant l'exploitation agricole ou un usage mixte) :</u> - Pour le 1 ^{er} 250 m ² de plancher - Pour chaque m ² de plancher supplémentaire (incluant le sous-sol)	350 \$ 350 \$ 150 \$ 100 \$ 500 \$ 1 \$			√ √ √ √ √ √	<u>Dépôt obligatoire relatif au :</u> - certificat de localisation : 400 \$ - compteur d'eau : 200 \$	01.233.11.001

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
4.1.2 PERMIS DE CONSTRUCTION (SUITE)						
b) Nouveau bâtiment accessoire : - <u>Usage habitation (unifamiliale ou autre type) :</u> - Pour une superficie ≤ 13 m ² - Pour une superficie > 13 m ² - <u>Usage autre qu'habitation (incluant l'exploitation agricole ou un usage mixte) :</u> - Pour une superficie ≤ 13 m ² - Pour une superficie de 13 m ² à ≤ 150 m ² - Pour une superficie > 150 m ²	25 \$ 50 \$ 25 \$ 50 \$ 100 \$			√ √ √ √ √	Dépôt obligatoire relatif au certificat de localisation de 400 \$ requis lorsque le bâtiment est construit sur une fondation ou une dalle de béton.	01.233.11.001
c) Clôture	Gratuit			√		01.233.11.001
d) Piscine hors terre	25 \$ /demande			√		01.233.11.001
e) Spa	25 \$ /demande			√		01.233.11.001
f) Piscine creusée	50 \$ /demande			√	Dépôt obligatoire relatif au certificat de localisation de 400 \$ requis.	01.233.11.001
g) Plate-forme de piscine	25\$ /demande			√		01.233.11.001
h) Construction, reconstruction ou modification d'une installation septique	50 \$ /demande			√		01.233.11.001
i) Agrandissement, rénovation ou modification d'un bâtiment principal : - <u>Usage habitation (unifamiliale ou autre type) :</u> - Sans agrandissement (incluant galerie, terrasse, avant-toit, etc... par unité de logement) - Rampe d'accès extérieure ou plate-forme élévatrice (intérieure/extérieure) pour handicapé - Agrandissement - Ajout d'un logement	25 \$ Gratuit 65 ans et + Gratuit 100 \$ 100 \$			√ √ √ √ √	Dépôt obligatoire relatif au certificat de localisation de 400 \$ dans le cas d'un agrandissement.	01.233.11.001

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
4.1.2 PERMIS DE CONSTRUCTION (SUITE)						
i) Agrandissement, rénovation ou modification d'un bâtiment principal (suite) : - <u>Usage autre qu'habitation (incluant l'exploitation agricole ou un usage mixte) :</u> - Agrandissement : - Pour le 1 ^{er} 75 m ² de plancher 150 \$ - Pour chaque m ² de plancher supplémentaire (incluant sous-sol) 1 \$ -Rénovation ou modification : - Pour une superficie de plancher de moins de 300 m ² 100 \$ - Pour une superficie de plancher de 300 m ² et plus 300 \$				√ √ √ √	Dépôt obligatoire relatif au certificat de localisation de 400 \$ dans le cas d'un agrandissement.	01.233.11.001
j) Agrandissement, rénovation ou modification d'un bâtiment ou construction accessoire : - Usage habitation (incluant terrasse surélevée de piscine) 25 \$ /demande Gratuit pour 65 ans et + - Usage autre qu'habitation (incluant l'exploitation agricole ou un usage mixte) 50 \$ /demande				√ √ √	Dépôt obligatoire relatif au certificat de localisation de 400\$ requis lorsque le bâtiment est construit sur une fondation ou une dalle de béton.	01.233.11.101

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
4.2 ÉMISSION DE CERTIFICATS						
4.2.1 CERTIFICAT D'AUTORISATION						
a) Démolition d'un bâtiment principal ou d'une construction accessoire	25 \$ /demande			√	Dans le cas d'un bâtiment principal, un dépôt obligatoire de 200\$ est requis en attente du retour du compteur à eau qui doit être désinstallé aux frais du propriétaire.	01.233.11.001
b) Déplacement d'un bâtiment principal	100 \$ /demande			√	Dépôt obligatoire de 1,000\$ si le bâtiment doit être transporté sur la voie publique.	01.233.11.001
c) Installation, remplacement ou enlèvement d'un réservoir enfoui.	25 \$ /demande			√		01.233.11.001
d) Affichage (installer, modifier ou agrandir) : - Sur mur (à plat, saillie, potence) - Sur poteau, socle, muret - Modification du message (seulement)	25 \$ /enseigne 50 \$ /enseigne 20 \$ /enseigne			√ √ √		01.233.11.001
e) Aménagement d'un terrain - Usage habitation (10 logements et plus) - Usage autre qu'habitation (incluant un usage mixte)	25 \$ /demande 50 \$ /demande			√ √		01.233.11.001
f) Installation ou modification d'une marina ou d'un quai - Marina - Quai	50 \$ /demande 25 \$ /demande			√ √		01.233.11.001
g) Installation ou modification de tous types d'antennes lorsqu'un certificat est requis	100 \$ /antenne			√		01.233.11.001
h) Installation ou modification d'un abri d'hiver	25 \$ /demande			√		01.233.11.001

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
4.2.1 CERTIFICAT D'AUTORISATION (SUITE)						
i) Travaux ou aménagement d'un terrain riverain d'un cours d'eau	25 \$ /demande			√		01.233.11.001
j) Événement d'envergure (sportif, récréatif, culturel)	25 \$ /demande			√		01.233.11.001
k) Activité de vente extérieure temporaire : - Vente : trottoir, fleurs, fruits, légumes, arbres de Noël - Vente : charité, communautaire, humanitaire	50 \$ /demande Gratuit			√ √		01.233.11.001
l) Coupe d'un arbre (> 20 cm de diam.) en cour avant	Gratuit			√		01.233.11.001
4.2.2 CERTIFICAT D'OCCUPATION						
a) Occupation d'un usage dans un bâtiment nouvellement érigé ou modifié (sauf habitation) ou changement d'un usage dans un bâtiment existant	50 \$ /usage			√		01.233.11.001
b) Modification, extension, modification d'une raison sociale ou changement de propriétaire d'un usage existant	50 \$ /usage			√		01.233.11.001
c) Occupation d'un usage complémentaire dans une habitation (logement additionnel, location de chambre, service, gîte du passant)	50 \$ /usage			√		01.233.11.001
d) Implantation d'un marché champêtre	50 \$ /usage			√		01.233.11.001

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
4.2.3 AUTRES DEMANDES						
a) Demande de dérogation mineure (étude de la demande et frais d'avis public)	500 \$			√		01.233.90.002
b) Demande d'amendement au zonage	2 500 \$			√	- Étude et analyse : 500 \$ non remboursable - Procédure selon la loi : 2 000 \$ remboursable si la demande est refusée	01.233.90.001
4.2.4 AUTRES FRAIS						
a) Fauchage ou coupe de broussailles, de l'herbe ou du gazon d'une hauteur supérieure à la norme prescrite et autres travaux de nettoyage	Coût net plus les frais administration			√		01.234.60.101
b) Vignette «pas de colporteurs»	2 \$	√				01.233.90.029
c) Plan général	Selon le tarif de la Gazette officielle en vigueur au moment de la demande			√		01.233.90.005
d) Inspection de raccordement de l'aqueduc et/ou de l'égout privé à la conduite municipale (nouveau, modifié ou remplacé)	100 \$			√		01.234.60.105
e) <u>Articles de compostage :</u> - Composteur - Aérateur - Guide d'utilisation	48 \$ 19 \$ 10 \$		√ √ √			01.233.90.010
f) <u>Utilisation du poste de transbordement Charles-Marchand (selon les quantités maximales établies) :</u> Résident (accès réservé à l'usage exclusif des résidents)	Gratuit			√		

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
5. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE						
<p>NOTE : EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS DE LOISIRS ORGANISÉES ET DISPENSÉES PAR LA VILLE, SI NON AUTREMENT PRÉVU, UN RABAIS DE 10% S'APPLIQUE POUR UN 2E ENFANT ET UN RABAIS DE 15% POUR UN 3E ENFANT ET SUIVANT D'UNE MÊME FAMILLE DEMEURANT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE REPENTIGNY, ET CE, POUR UNE MÊME ACTIVITÉ À L'INTÉRIEUR D'UNE MÊME SESSION.</p>						
5.1 SERVICE DES LOISIRS - ADMINISTRATION						
5.1.1 CARTE DE CITOYEN (POUR LES RÉSIDENTS SEULEMENT)						
a) Carte individuelle pour 1 an Pour les 65 ans et plus	5 \$ Gratuit	√		√		01.234.70.109
b) Carte familiale pour 1 an	10 \$	√			1 ou 2 conjoints plus enfants de 25 ans ou moins. Toutefois, si l'enfant est âgé entre 18 ans et 25 ans, il doit être étudiant à plein temps.	01.234.70.109
c) Remplacement de carte perdue	3 \$	√				01.234.70.109
d) Carte supplémentaire	3 \$	√				01.234.70.109
e) Modification d'une carte individuelle à familiale	5 \$ /famille	√				01.234.70.109
5.1.2 SERVICE DE PHOTOCOPIES AUX ORGANISMES RECONNUS PAR LA VILLE						
<u>Tarification applicable par organisme reconnu :</u> -5 000 copies et moins -Plus de 5 000 copies	Gratuit 0,03 \$ /copie			√		01.234.70.108

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	OBNL reconnu	OBNL non reconnu ou Privé	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
5.1.3 VENTE D'ESPACES PUBLICITAIRES : BROCHURES LOISIRS – CULTURE							
<u>1 page (7³/₈ X 9⁵/₈)</u> - couverture arrière 4 couleurs - couverture intérieure avant 4 couleurs - pages intérieures 4 couleurs - pages intérieures, papier news print (positionné dans les pages du secteur d'activités) - page intérieure papier news print (à la fin de la brochure)	825 \$ 675 \$ 525 \$ 375 \$ 300 \$	1 100 \$ 900 \$ 700 \$ 500 \$ 400 \$		√ √ √ √ √		Critère de variation de tarifs – les organismes à but non lucratif reconnus par la Ville bénéficie d'un rabais de 25% sur le tarif régulier.	01.233.90.017
<u>½ page (7³/₈ X 4⁵/₈)</u> - couverture arrière 4 couleurs - couverture intérieure avant 4 couleurs - pages intérieures 4 couleurs - pages intérieures, papier news print (positionné dans les pages du secteur d'activités) - page intérieure papier news print (à la fin de la brochure)	n/d 390 \$ 300 \$ 217,50 \$ 172,50 \$	n/d 520 \$ 400 \$ 290 \$ 230 \$		√ √ √ √		Critère de variation de tarifs – les organismes à but non lucratif reconnus par la Ville bénéficie d'un rabais de 25% sur le tarif régulier.	01.233.90.017
<u>¼ page (3 ½ X 4 ½)</u> - couverture arrière 4 couleurs - couverture intérieure avant 4 couleurs - pages intérieures 4 couleurs - pages intérieures, papier news print (positionné dans les pages du secteur d'activités) - page intérieure papier news print (à la fin de la brochure)	n/d n/d n/d 112,50 \$ 93,75 \$	n/d n/d n/d 150 \$ 125 \$		√ √		Critère de variation de tarifs – les organismes à but non lucratif reconnus par la Ville bénéficie d'un rabais de 25% sur le tarif régulier.	01.233.90.017

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
5.2 SERVICE DES LOISIRS - ACTIVITÉS							
5.2.1 PROGRAMMATION SPORTIVE							
a) Activités libres							
- En gymnase (adultes et enfants 12 ans et plus)							
- En aréna (tous)							
-Moins de 18 ans	Gratuit	1 \$	√		√ (gratuit)		01.234.70.204
-18 ans et plus	Gratuit	2 \$	√		√ (gratuit)		
b) Activités dirigées							
-Programmation offerte aux enfants âgés de 14 ans ou moins :							
-activité 1 fois semaine	3 \$	4,50 \$			√		01.234.70.201
-activité 2 fois semaine	6 \$	9,00 \$			√		
-Programmation offerte aux personnes âgées de 15 ans et plus (activité 1 fois semaine) :							
-adolescent (15 à 17 ans)	3 \$	4,50 \$	√				01.234.70.202
-adulte (18 ans et plus)	5 \$	7,50 \$	√				
5.2.2 PROGRAMMATION ESTIVALE ET SEMAINE DE RELÂCHE							
a) Séjour plein air (incluant les repas et l'hébergement)							
-Séjour de 5 jours	Entre 200 \$ et 270 \$	Entre 300 \$ et 405 \$	√				01.234.70.502

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
5.2.2 PROGRAMMATION ESTIVALE ET SEMAINE DE RELÂCHE (SUITE)							
a) Séjour plein air (incluant les repas et l'hébergement) (suite)							
-Séjour de 3 jours	Entre 130 \$ et 210 \$	Entre 195 \$ et 315 \$	√				01.234.70.502
b) Camp à la journée et sortie (semaine de relâche ou estival)							
-Camp à la journée (service de garde inclus)							
1 ^{er} enfant	17,00 \$	25,50 \$			√	Critères de variation de tarifs – rabais familial de 10 % pour 2 ^e enfant et 15 % pour le 3 ^e enfant et suivant d'une même famille.	01.234.70.514
2 ^e enfant	15,30 \$	25,50 \$			√		
3 ^e enfant et suivant	14,45 \$	25,50 \$			√		
-Sortie (service de garde inclus)							
1 ^{er} enfant	25,00 \$	37,50 \$			√	Critères de variation de tarifs – rabais familial de 10 % pour 2 ^e enfant et 15 % pour le 3 ^e enfant et suivant d'une même famille.	01.234.70.505
2 ^e enfant	22,50 \$	37,50 \$			√		
3 ^e enfant et suivant	21,25 \$	37,50 \$			√		
c) Camp de jour estival							
(Note : Dans le cas de camp de jour de moins de 5 jours, les tarifs s'appliquent au prorata)							
- Camp de jour Toutenjeux /semaine (service de garde et sortie inclus)							
1 ^{er} enfant	90,00 \$	135,00 \$			√	Critères de variation de tarifs – rabais familial de 20 \$ pour 2 ^e enfant et 30 \$ pour le 3 ^e enfant et suivant d'une même famille.	01.234.70.501
2 ^e enfant	70,00 \$	135,00 \$			√		
3 ^e enfant et suivant	60,00 \$	135,00 \$			√		

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
5.2.2 PROGRAMMATION ESTIVALE ET SEMAINE DE RELÂCHE (SUITE)							
c) Camp de jour estival (suite)							
- Camp de jour spécialisé – ville /semaine (service de garde inclus)							
1 ^{er} enfant	100,00 \$	150,00 \$			√	Critères de variation de tarifs – rabais familial de 20 \$ pour 2 ^e enfant et 30 \$ pour le 3 ^e enfant et suivant d'une même famille.	01.234.70.501
2 ^e enfant	80,00 \$	150,00 \$			√		
3 ^e enfant et suivant	70,00 \$	150,00 \$			√		
- Camp de jour spécialisé – organisme /semaine (frais de service de garde en sus)							
1 ^{er} enfant	Entre 100 \$ et 180 \$	Entre 150\$ et 270 \$			√	Critères de variation de tarifs – rabais familial de 20 \$ pour 2 ^e enfant et 30 \$ pour le 3 ^e enfant et suivant d'une même famille.	05.139.02.015 à 032
2 ^e enfant	Entre 80 \$ et 160 \$	Entre 150 \$ et 270 \$			√		
3 ^e enfant et suivant	Entre 70 \$ et 150 \$	Entre 150 \$ et 270 \$			√		
Frais de service de garde pour camp de jour spécialisé organisme (par enfant)	3,00 \$ /heure ou 30 \$ /semaine	4,50 \$ /heure ou 45 \$ /semaine			√	Les critères de variation de tarifs ne s'appliquent pas aux frais de service de garde.	05.139.02.015 à 032

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
5.3 SERVICE DES LOISIRS – LOCATION DE LOCAUX ET DE PLATEAUX ET PRÊTS D'ÉQUIPEMENTS						
5.3.1 TERRAINS SPORTIFS						
Note : La priorité de réservation est accordée aux organismes reconnus de Repentigny et aux groupes de citoyens détenteurs de la carte citoyen						
PARC	Activités de la Ville de Repentigny	Gratuit			√	
TERRAIN DE BALLE	- Organisme reconnu : - Clientèle jeunesse, handicapée et à diffusion culturelle - Adulte - 55 ans et plus - Groupe de citoyens avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen) - Organisme régional sportif - Entreprise locale, citoyens sans carte - Entreprise, organisme ou groupe extérieur	Gratuit 23 \$ /heure /terrain 11,50 \$ /heure /terrain 23 \$ /heure /terrain 30 \$ /heure /terrain 35 \$ /heure /terrain 40 \$ /heure /terrain	√ √ √ √ √ √		√	01.234.70.508
TERRAIN DE TENNIS	- Organisme reconnu : - Clientèle jeunesse, handicapée et à diffusion culturelle - Adulte - 55 ans et plus - Groupe de citoyens avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen) - Organisme régional sportif - Entreprise locale, citoyens sans carte - Entreprise, organisme ou groupe extérieur * 1 bloc d'activités = 1 à 4 terrains pour un maximum de 4 heures.	Gratuit 30 \$ /bloc d'activités * 23 \$ /bloc d'activités * 30 \$ /bloc d'activités * 40 \$ /bloc d'activités * 45 \$ /bloc d'activités * 50 \$ /bloc d'activités *	√ √ √ √ √ √		√	01.234.70.510

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
5.3.1 TERRAINS SPORTIFS (SUITE)						
PARC DE PÉTANQUE	- Organisme reconnu :	- Clientèle jeunesse, handicapée et à diffusion culturelle	Gratuit			01.234.70.511
		- Adulte	20 \$ /bloc d'activités *	√		
		- 55 ans et plus	18 \$ /bloc d'activités *	√		
		- Groupe de citoyens avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	20 \$ /bloc d'activités *	√		
		- Organisme régional sportif	30 \$ /bloc d'activités *	√		
		- Entreprise locale, citoyens sans carte	35 \$ /bloc d'activités *	√		
	- Entreprise, organisme ou groupe extérieur	40 \$ /bloc d'activités *	√			
		* 1 bloc d'activités = maximum de 4 heures.				
TERRAIN DE SOCCER (SURFACE NATURELLE)	- Organisme reconnu :	- Clientèle jeunesse, handicapée et à diffusion culturelle	Gratuit			01.234.70.509
		- Adulte	23 \$ /heure /terrain	√		
		- 55 ans et plus	11,50 \$ /heure /terrain	√		
		- Groupe de citoyens avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	23 \$ /heure /terrain	√		
		- Organisme régional sportif	30 \$ /heure /terrain	√		
		- Entreprise locale, citoyens sans carte	35 \$ /heure /terrain	√		
	- Entreprise, organisme ou groupe extérieur	40 \$ /heure /terrain	√			

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			POSTE	
			INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
5.3.1 TERRAINS SPORTIFS (SUITE)							
TERRAIN DE FOOTBALL	- Organisme reconnu :	- Clientèle jeunesse, handicapée et à diffusion culturelle	Gratuit			√	01.234.70.509
		- Adulte	23 \$ /heure /terrain	√			
		- 55 ans et plus	11,50 \$ /heure /terrain	√			
		- Groupe de citoyens avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	23 \$ /heure /terrain	√			
		- Organisme régional sportif	30 \$ /heure /terrain	√			
		- Entreprise locale, citoyens sans carte	35 \$ /heure /terrain	√			
	- Entreprise, organisme ou groupe extérieur	40 \$ /heure /terrain	√				
TERRAIN ULTIMATE	- Organisme reconnu :	- Clientèle jeunesse, handicapée et à diffusion culturelle	Gratuit			√	01.234.70.511
		- Adulte	23 \$ /heure /terrain	√			
		- 55 ans et plus	11,50 \$ /heure /terrain	√			
		- Groupe de citoyens avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	23 \$ /heure /terrain	√			
		- Organisme régional sportif	30 \$ /heure /terrain	√			
		- Entreprise locale, citoyens sans carte	35 \$ /heure /terrain	√			
	- Entreprise, organisme ou groupe extérieur	40 \$ /heure /terrain	√				
TERRAIN DE VOLLEY-BALL	- Organisme reconnu :	- Clientèle jeunesse, handicapée et à diffusion culturelle	Gratuit			√	01.234.70.511
		- Adulte	15 \$ /heure /terrain	√			
		- 55 ans et plus	10 \$ /heure /terrain	√			
		- Groupe de citoyens avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	15 \$ /heure /terrain	√			
		- Organisme régional sportif	22 \$ /heure /terrain	√			
		- Entreprise locale, citoyens sans carte	30 \$ /heure /terrain	√			
	- Entreprise, organisme ou groupe extérieur	35 \$ /heure /terrain	√				

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
5.3.2 LOCAUX MUNICIPAUX						
<ul style="list-style-type: none"> - Une location gratuite par année dans un édifice municipal, une école, au Centre à Nous ou au Centre communautaire Laurent-Venne avec justification de l'activité par l'organisme pour les activités de financement et les activités de reconnaissance. Appliquer cette gratuité seulement aux organismes reconnus ou régionaux. - Location gratuite pour le conseil d'administration et pour l'assemblée générale annuelle pour les organismes reconnus ou régionaux. - Réservation pour un minimum de 2 heures. 						
SALLE DU CONSEIL	Activités de la Ville de Repentigny (exemple : conférence de presse)	Gratuit			√	
CHALET – SALLE DE RÉUNION – SALLE D'ANIMATION (BIBLIO E-A) – SALLE DU CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Organisme reconnu : <ul style="list-style-type: none"> - Clientèle jeunesse, handicapée et à diffusion culturelle - Adulte - 55 ans et plus - Citoyens - Organisme régional - Entreprise locale - Entreprise, organisme ou groupe extérieur - École de la Commission scolaire des Affluents 	<ul style="list-style-type: none"> Gratuit si activité régulière 12 \$ /heure si autre activité 12 \$ /heure 10 \$ /heure n/d 20 \$ /heure 25 \$ /heure 30 \$ /heure 16 \$ /heure 	√		√	01.234.70.104
	- Groupe d'entraide et de soutien / Organisme reconnu – clientèle adulte	100 \$ /mois	√			01.234.70.104

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
5.3.2 LOCAUX MUNICIPAUX (SUITE)					
CENTRE D'EXPOSITION DE REPENTIGNY (CER)	- Pour une exposition sans vente :				
	- Petite salle	10 \$ /jour d'occupation	√		
	- Grande salle	15 \$ /jour d'occupation	√		
	- Deux salles	25 \$ /jour d'occupation	√		
	- Pour une exposition avec ventes :				
	- Petite salle	15 \$ /jour d'occupation	√		
- Grande salle	25 \$ /jour d'occupation	√			
- Deux salles	40 \$ /jour d'occupation	√			
	- Pour toutes les heures de présence au Centre d'Exposition	16 \$ /heure /gardien	√		
Note : Les tarifs comprennent trois (3) heures gratuites du technicien en audio-visuel par événement, les heures additionnelles sont facturées.					
Service d'un technicien en audiovisuel pour <u>tout local</u>		18 \$ /heure	√		
					Selon le local

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
5.3.3 LOCAUX SCOLAIRES – ÉCOLES PRIMAIRES						
<ul style="list-style-type: none"> - Une location gratuite par année dans un édifice municipal, une école, au Centre à Nous ou au Centre communautaire Laurent-Venne avec justification de l'activité par l'organisme pour les activités de financement et les activités de reconnaissance. Appliquer cette gratuité seulement aux organismes reconnus ou régionaux. - Location gratuite pour le conseil d'administration et pour l'assemblée générale annuelle pour les organismes reconnus ou régionaux. - Réservation pour un minimum de 2 heures. 						
CLASSE OU SALLE POLYVALENTE	- Organisme reconnu : - Clientèle jeunesse, handicapée et à diffusion culturelle	Gratuit si activité régulière 12 \$ /heure si autre activité	√		√	01.234.70.101
	- Adulte	15 \$ /heure	√			
	- 55 ans et plus	10 \$ /heure	√			
	- Groupe de citoyens avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	n/d				
	- Organisme régional	20 \$ /heure	√			
	- Groupe de citoyens sans carte	n/d				
- Entreprise (locale ou non), organisme ou groupe extérieur	n/d					
GYMNASE	- Organisme reconnu : - Clientèle jeunesse, handicapée et à diffusion culturelle	Gratuit si activité régulière 15 \$ /heure si autre activité	√		√	01.234.70.101
	- Adulte	20 \$ /heure	√			
	- 55 ans et plus	10 \$ /heure	√			
	- Groupe de citoyens avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	20 \$ /heure	√			
	- Organisme régional	30 \$ /heure	√			
	- Groupe de citoyens sans carte	25 \$ /heure	√			
	- Entreprise (locale ou non), organisme ou groupe extérieur	n/d				

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
5.3.4 LOCAUX SCOLAIRES – ÉCOLES SECONDAIRES						
<ul style="list-style-type: none"> - Une location gratuite par année dans un édifice municipal, une école, au Centre à Nous ou au Centre communautaire Laurent-Venne avec justification de l'activité par l'organisme pour les activités de financement et les activités de reconnaissance. Appliquer cette gratuité seulement aux organismes reconnus ou régionaux. - Location gratuite pour le conseil d'administration et pour l'assemblée générale annuelle pour les organismes reconnus ou régionaux. - Réservation pour un minimum de 2 heures. 						
GYMNASE/ PALESTRE	- Organisme reconnu - clientèle jeunesse, handicapée et à diffusion culturelle	Gratuit si activité régulière 15 \$ /heure si autre activité	√		√	01.234.70.101
	- Organisme reconnu – 55 ans et plus	10 \$ /heure	√			01.234.70.101
	- Organisme reconnu adulte et Groupe de citoyens avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	20 \$ /heure 1 gymnase 25 \$ /heure 2 gymnases 30 \$ /heure 3 gymnases 40 \$ /heure 4 gymnases	√ √ √ √			01.234.70.101
	- Organisme régional	30 \$ /heure 1 gymnase 35 \$ /heure 2 gymnases 40 \$ /heure 3 gymnases 45 \$ /heure 4 gymnases	√ √ √ √			01.234.70.101
	- Groupe de citoyens sans carte	25 \$ /heure 1 gymnase 30 \$ /heure 2 gymnases 35 \$ /heure 3 gymnases 45 \$ /heure 4 gymnases	√ √ √ √			01.234.70.101
	Entreprise (locale ou non), organisme ou groupe extérieur	n/d				01.234.70.101
	<i>Note : Écoles l'Horizon et Félix-Leclerc = 3 gymnases École Jean-Baptiste-Meilleur = 4 gymnases</i>					

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
5.3.4 LOCAUX SCOLAIRES – ÉCOLES SECONDAIRES (SUITE)						
AGORA <u>EI</u> CAFÉTÉRIA	- Organisme reconnu : - Clientèle jeunesse, handicapée et à diffusion culturelle	Gratuit si activité régulière 15 \$ /heure si autre activité	√		√	01.234.70.101
	- Adulte	30 \$ /heure	√			
	- 55 ans et plus	10 \$ /heure	√			
	- Groupe de citoyens avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	n/d				
	- Organisme régional	35 \$ /heure	√			
	- Groupe de citoyens sans carte	n/d				
- Entreprise (locale ou non), organisme ou groupe extérieur	n/d					
AGORA <u>OJ</u> CAFÉTÉRIA	- Organisme reconnu : - Clientèle jeunesse, handicapée et à diffusion culturelle	Gratuit si activité régulière 12 \$ /heure si autre activité	√		√	01.234.70.101
	- Adulte	20 \$ /heure	√			
	- 55 ans et plus	10 \$ /heure	√			
	- Groupe de citoyens avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	n/d				
	- Organisme régional	25 \$ /heure	√			
	- Groupe de citoyens sans carte	n/d				
- Entreprise (locale ou non), organisme ou groupe extérieur	n/d					

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
5.3.4 LOCAUX SCOLAIRES – ÉCOLES SECONDAIRES (SUITE)						
La présence d'un technicien est requise selon les besoins exprimés par le type d'événement.						
AUDITORIUM	- Organisme reconnu : - Clientèle jeunesse, handicapée et à diffusion culturelle	Gratuit si activité régulière 12 \$ /heure si autre activité	√		√	01.234.70.101
	- Adulte	65 \$ /heure	√			
	- 55 ans et plus	n/d				
	- Groupe de citoyens avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	n/d				
	- Organisme régional	70 \$ /heure	√			
	- Groupe de citoyens sans carte	n/d				
- Entreprise (locale ou non), organisme ou groupe extérieur	n/d					
CLASSE	- Organisme reconnu : - Clientèle jeunesse, handicapée et à diffusion culturelle	Gratuit si activité régulière 12 \$ /heure si autre activité	√		√	01.234.70.101
	- Adulte	15 \$ /heure	√			
	- 55 ans et plus	10 \$ /heure	√			
	- Groupe de citoyens avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	n/d				
	- Organisme régional	20 \$ /heure	√			
	- Groupe de citoyens sans carte	n/d				
- Entreprise (locale ou non), organisme ou groupe extérieur	n/d					

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			POSTE
	PRÊT	FRAIS DE DÉPLACEMENT (SI REQUIS)	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
5.3.5 PRÊT D'ÉQUIPEMENTS						
Note : Le prêt de matériel se fait en tenant compte de la disponibilité. Si le matériel n'est pas disponible au moment de la demande, nous invitons les demandeurs à louer le matériel requis et la ville ne s'engage pas automatiquement à assumer la facture. Les frais de déplacement sont applicables pour le territoire de la Ville de Repentigny. Pour des prêts à l'extérieur du territoire, les coûts réels engendrés seront facturés en sus (kilométrage et main-d'œuvre). Tout équipement endommagé ou non retourné seront facturés au coût de remplacement plus les frais d'administration.						
- Organismes reconnus – clientèle jeunesse, aînée, handicapée ou de diffusion culturelle :						
- Équipements légers :	Gratuit	Gratuit			√	
- Équipements lourds :	Gratuit	Gratuit			√	
- Organismes reconnus – clientèle adulte						
- Équipements légers :	5 \$ /équipement	50 \$ /aller-retour /voyage	√			01.234.70.107
- Équipements lourds : - petite roulotte	15 \$ /jour	100 \$ /aller-retour /voyage	√			
- grande roulotte	25 \$ /jour	100 \$ /aller-retour /voyage	√			
- tente	25 \$ /jour + 50 \$ /installation	100 \$ /aller-retour /voyage	√			
- Organismes non reconnus						
- Équipements légers :	10 \$ /équipement	50 \$ /aller-retour /voyage	√			01.234.70.107
- Équipements lourds : - petite roulotte	30 \$ /jour	100 \$ /aller-retour /voyage	√			
- grande roulotte	50 \$ /jour	100 \$ /aller-retour /voyage	√			
- tente	50 \$ /jour + 100 \$ /installation	100 \$ /aller-retour /voyage	√			

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
5.4 SERVICE DES LOISIRS – DIVISION AQUATIQUE							
5.4.1 PROGRAMMATION							
a) Programme Aqua-Bambin (4 à 11 mois)	30 \$	45 \$			√		01.234.70.604
b) Programme Préscolaire avec parent (1 à 3 ans)	45 \$	67,50 \$			√		01.234.70.604
c) Programme Préscolaire sans parent Programme Junior (4 ans et plus)	50 \$	75 \$			√		01.234.70.604
d) Programme sauvetage et enseignement (10 ans et plus)							
- Jeune sauveteur initié, averti et expert	50 \$	75 \$			√		01.234.70.604
- Étoile de bronze	55 \$	82,50 \$			√		01.234.70.604
- Gardien averti	35 \$	35 \$			√		01.234.70.604
- Médaille de bronze	85 \$	85 \$			√	<i>Frais d'affiliation, volume et masque de poche en sus du coût d'inscription</i>	01.234.70.604
- Croix de bronze	85 \$	85 \$	√				01.234.70.605
- Sauveteur national	100 \$	100 \$	√				01.234.70.605
- Moniteur en sauvetage	100 \$	100 \$	√				01.234.70.605
- Assistant-moniteur	100 \$	100 \$	√				01.234.70.605
- Moniteur Croix-Rouge	100 \$	100 \$	√				01.234.70.605
- Réanimation cardio-respiratoire	50 \$	50 \$	√				01.234.70.605
- Prévenir noyade chez soi : -individuel -familial	10 \$ 20 \$	10 \$ 20 \$	√ √				01.234.70.605

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
5.4.1 PROGRAMMATION (SUITE)							
e) Formation Nautique (12 ans et plus)							
Examen écrit	20 \$	20 \$	√				01.234.70.605
f) Brevet d'opérateur nautique (12 ans et plus)							
- Individuel	30 \$	45 \$	√				01.234.70.605
- Familial	60 \$	90 \$	√				01.234.70.605
- Auto sauvetage et survie nautique	20 \$	30 \$	√				01.234.70.605
g) Activités d'animation (4 mois et plus)							
- Aquafête	50 \$	75 \$	√				01.234.70.603
- Cours privés :						La durée du cours est de 45 minutes.	01.234.70.604
- enfants	20 \$	30 \$			√		
- adultes	30 \$	45 \$	√				
- 50 ans et plus	20 \$	30 \$	√				01.234.70.605
- Cours semi-privés:- enfants	15 \$	22,50 \$				La durée du cours est de 45 minutes.	01.234.70.604
- adultes	25 \$	37,50 \$	√		√		
- 50 ans et plus	15 \$	22,50 \$	√				
- Camp à la journée Eau Jeu :						Critères de variation de tarifs – rabais familial de 10 % pour 2 ^e enfant et 15 % pour le 3 ^e enfant et suivant d'une même famille.	01.234.70.605
1 ^{er} enfant	17,00 \$	25,50 \$			√		
2 ^e enfant	15,30 \$	25,50 \$			√		
3 ^e enfant et suivant	14,45 \$	25,50 \$			√		
Service de garde (par enfant)	Gratuit	4,50 \$ /jour			√		01.234.70.606

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
5.4.1 PROGRAMMATION (SUITE)							
h) Programmation aquatique adulte et âge d'or (15 ans et plus)							
- Aquadulte niveaux 1 à 3	60 \$	90 \$	√				01.234.70.605
- Aquad'or	50 \$	75 \$	√				
i) Programme de conditionnement physique (session de 10 semaines) (15 ans et plus) (Note : Le coût d'inscription peut varier selon la durée réelle de la session, soit entre 9 à 14 semaines)							
- Prénatal et aquapoussette							
-1 fois /semaine	40 \$	60,00 \$	√				01.234.70.605
-2 fois /semaine	65 \$	97,50 \$	√				
-3 fois /semaine	85 \$	127,50 \$	√				
- Aquagym niveaux 1 à 3							
- Aquaboxe niveaux 1 à 3							
- Aquadouleur 49 ans et moins							
- Aquajogging 49 ans et moins							
-1 fois /semaine	45 \$	67,50 \$	√				01.234.70.605
-2 fois /semaine	70 \$	105 \$	√				
-3 fois /semaine	90 \$	135 \$	√				
-4 fois /semaine	110 \$	165 \$	√				

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
5.4.1 PROGRAMMATION (SUITE)							
i) Programme de conditionnement physique (suite)							
- Aquadoureur 50 ans et plus							01.234.70.605
- Aquajogging 50 ans et plus							
-1 fois /semaine	35 \$	52,50 \$	√				
-2 fois/ semaine	60 \$	90 \$	√				
-3 fois /semaine	80 \$	120 \$	√				
- Rendez-vous actif 50 ans et plus							01.234.70.605
-1 fois /semaine	30 \$	45 \$	√				
-2 fois /semaine	50 \$	75 \$	√				
j) Programme conditionnement physique (coût par séance) (15 ans et plus)							
- 49 ans et moins	5 \$	7,50 \$	√				01.234.70.605
- 50 ans et plus	4 \$	6 \$	√				
k) Conférence pour les 50 ans et plus							
- Participant à des cours de conditionnement physique	Gratuit	Gratuit			√		01.234.70.605
- Non participant à des cours de conditionnement physique	3 \$	5 \$	√				

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
5.4.2 BAINS							
a) Tarification abonnement (12 mois)							
- Enfant (0 à 5 ans)	Gratuit	30\$	√		√ (gratuit)		01.234.70.602
- Enfant (6 à 12 ans)						Critères de variation de tarifs – rabais familial 10 % pour 2 ^e enfant et 15 % pour 3 ^e enfant et suivant d’une même famille.	01.234.70.602
-1 ^{er} enfant	20 \$	30 \$	√				
-2 ^e enfant	18 \$	30 \$	√				
-3 ^e enfant et suivant	17 \$	30 \$	√				
- Adolescent (13 à 17 ans)						Critères de variation de tarifs – rabais familial 10 % pour 2 ^e enfant et 15 % pour 3 ^e enfant et suivant d’une même famille.	01.234.70.602
-1 ^{er} enfant	30 \$	45 \$	√				
-2 ^e enfant	27 \$	45 \$	√				
-3 ^e enfant et suivant	25,50 \$	45 \$	√				
- Adulte	50 \$	75 \$	√				01.234.70.602
- Familial	75 \$	112,50 \$	√				01.234.70.602
- 50 ans à 64 ans	30 \$	45 \$	√				01.234.70.602
- 65 ans et plus	Gratuit	45 \$	√		√ (gratuit)		01.234.70.602

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
5.4.2 BAINS (SUITE)							
b) Tarification abonnement (6 mois)							
- Enfant (0 à 5 ans)	Gratuit	22,50 \$	√		√ (gratuit)		01.234.70.602
- Enfant (6 à 12 ans)						Critères de variation de tarifs – rabais familial 10 % pour 2 ^e enfant et 15 % pour 3 ^e enfant et suivant d’une même famille.	01.234.70.602
-1 ^{er} enfant	15 \$	22,50 \$	√				
-2 ^e enfant	13,50 \$	22,50 \$	√				
-3 ^e enfant et suivant	12,75 \$	22,50 \$	√				
- Adolescent (13 à 17 ans)						Critères de variation de tarifs – rabais familial 10 % pour 2 ^e enfant et 15 % pour 3 ^e enfant et suivant d’une même famille.	01.234.70.602
-1 ^{er} enfant	20 \$	30 \$	√				
-2 ^e enfant	18 \$	30 \$	√				
-3 ^e enfant et suivant	17 \$	30 \$	√				
- Adulte	35 \$	52,50 \$	√				01.234.70.602
- Familial	60 \$	90 \$	√				01.234.70.602
- 50 ans à 64 ans	20 \$	30 \$	√				01.234.70.602
- 65 ans et plus	Gratuit	30 \$	√		√ (gratuit)		01.234.70.602

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
5.4.2 BAINS (SUITE)							
c) Tarification à la séance							
- Bain familial : - enfant 0 à 5 ans	Gratuit	1 \$	√		√ (gratuit)		
- enfant 6 à 12 ans	1 \$	2 \$	√				
- adolescent 13 à 17 ans	1 \$	2 \$	√				
- adulte	2 \$	3 \$	√				
- 50 à 64 ans	1 \$	3 \$	√				
- 65 ans et plus	Gratuit	3 \$	√		√ (gratuit)		
- personne handicapée	1 \$	2 \$	√			Entrée gratuite pour l'accompagnateur	01.234.70.601
- Bain libre / tous	Gratuit	1 \$			√	Piscine intérieure et piscines extérieures	01.234.70.601
- Bain adulte : - adolescent	2 \$	3 \$	√				
- adulte	3 \$	5 \$	√				
- 50 ans à 64 ans	1 \$	3 \$	√				
- 65 ans et plus	Gratuit	3 \$	√		√ (gratuit)		
- élève des cours de formation	Gratuit	3 \$	√		√ (gratuit)		
- sauveteur national à jour	2 \$	3 \$	√				
- sauveteur national à jour et membre ARAQ	Gratuit	Gratuit			√		
- personne handicapée	2 \$	3 \$	√			Entrée gratuite pour l'accompagnateur	01.234.70.601

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
5.4.3 LOCATION						
a) Location de mannequins pour cours RCR						
- Adulte	20 \$ /jour	√				01.234.70.606
- Bébé	10 \$ /jour	√				01.234.70.606
b) Location de la piscine intérieure						
<u>-Location d'un demi-bassin</u>						
- 0 à 30 baigneurs	40 \$ /heure	√				01.234.70.603
- 31 à 60 baigneurs	60 \$ /heure	√				
<u>-Location du bassin complet :</u>					Les organismes reconnus de la ville bénéficient du tarif demi-bassin lorsque le bassin complet est requis et disponible.	
- 61 à 100 baigneurs	80 \$ /heure	√				01.234.70.603
- 101 baigneurs et plus	100 \$ /heure	√				
-Service d'un moniteur dans l'eau (facultatif)	20 \$ /heure	√			En sus des frais de location	01.234.70.603
c) Location d'une piscine extérieure						
- Frais de location	60 \$ /heure	√				01.234.70.603
d) Location de salle						
- Organisme reconnu clientèle adulte et enfant	10 \$ /heure	√				01.234.70.603
- Autre	20 \$ /heure	√				01.234.70.603
e) Location de la salle polyvalente						
- Salle complète	35 \$ /heure	√				01.234.70.603
- Demi-salle	20 \$ /heure	√				01.234.70.603

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
5.5 SERVICE DES LOISIRS – DIVISION DES BIBLIOTHÈQUES						
a) Carte de bibliothèque (annuelle)						
-Résident	Gratuit			√		01.234.70.109
-Non résident	75 \$ /personne			√		
-Organisme	50 \$			√		
-Remplacement de la carte	3 \$ /carte			√		01.234.70.705
-Carte oubliée	0,75 \$			√		01.234.70.705
b) Location de livres et autres documents						
(Note : 2 pour 1 sur les locations pendant la semaine des bibliothèques publiques)						
-Best-seller (pour 4 semaines)	4 \$ /document	√				01.234.70.702
Pour les 65 ans et plus	2 \$ /document	√				
-Disque laser (pour 1 semaine)	1 \$ /disque	√				01.234.70.716
Pour les 65 ans et plus	0,50 \$ /disque	√				
-Cassette vidéo et DVD (pour 1 semaine)	1 \$ /cassette ou DVD	√				01.234.70.716
Pour les 65 ans et plus	0,50 \$ /cassette ou DVD	√				
-Cédérom (pour 4 semaines)	3 \$ /cédérom	√				01.234.70.709
Pour les 65 ans et plus	1,50 \$ /cédérom	√				
-Apprentissage de langues (pour 4 semaines)	3 \$ /cassette ou CD	√				01.234.70.709
Pour les 65 ans et plus	1,50 \$ /cassette ou CD	√				
-Partition musicale (pour 4 semaines)	1 \$ /document	√				01.234.70.702
Pour les 65 ans et plus	0,50 \$ /document	√				

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
5.5 SERVICE DES LOISIRS – DIVISION DES BIBLIOTHÈQUES (SUITE)						
c) Frais de retard						
<u>-Retard pour le retour d'un document</u>						
-Livre	0,20 \$ /jour /livre (max. 10 \$)			√		
-Revue	0,20 \$ /jour /revue (max. 5 \$)			√		
-Document audiovisuel (vidéo, DVD, cédérom)	1,00 \$ /document /jour (max.10 \$)			√		
-Livre loué	1,00 \$ /document /jour (max. 10 \$)			√		01.234.70.705
-Jouet	0,20 \$ /jouet /jour (max.10 \$)			√		
-Partition musicale	1,00 \$ /document /jour (max. 10 \$)			√		
-Ouvrage de référence	0,50 \$ /document /heure (max. 10\$)			√		
d) Frais de réservation						
-Volume ou revue	0,50 \$ /document	√			Frais de réservation non remboursable	01.234.70.701
-Document audiovisuel	1 \$ /document	√				

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
5.5 SERVICE DES LOISIRS – DIVISION DES BIBLIOTHÈQUES (SUITE)						
e) Frais pour bris ou perte						
Frais pour un document ou un équipement perdu, mutilé ou endommagé nécessitant un remplacement :						
-Livre	Coût du marché + 5 \$ /livre			√		01.234.70.706
-Revue	Coût du marché + 2,50 \$ /revue			√		
-Disque, vidéo, DVD	Coût du marché + 5 \$/disque, vidéo, DVD			√		
-Cédérom	Coût du marché + 5 \$ /cédérom			√		
-Jouet	Coût du marché + 5 \$ /jouet			√		
Frais pour bris mineur d'un document nécessitant une réparation faite à la bibliothèque	3 \$ /document			√		01.234.70.705
Frais pour tout document endommagé nécessitant une nouvelle reliure	10 \$ /document			√		01.234.70.705
Frais pour boîtier audiovisuel endommagé	1 \$ /boîtier			√		01.234.70.706
Frais pour sac perdu de livre-parlant ou de jouet	0,50 \$ /item			√		01.234.70.706
f) Prêt entre bibliothèques intermunicipales						
-Frais de dépôt	5 \$ /document			√		01.234.70.707
-Frais de prêt	4 \$ /document	√				01.234.70.707
-Frais de retard	0,50 \$ /document /jour			√		01.234.70.705

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
5.5 SERVICE DES LOISIRS – DIVISION DES BIBLIOTHÈQUES (SUITE)						
g) Frais de photocopies						
-8½ X 11	0,10 \$ /copie	√				01.234.70.715
-8½ X 14	0,10 \$ /copie	√				
-11 X 17	0,10 \$ /copie	√				
-agrandissement ou réduction (en supplément)	0,10 \$ /copie	√				
h) Frais pour plastifier des documents						
-Carte d'identité	1 \$ /document	√				01.234.70.717
-Documents 8½ X 11	2 \$ /document	√				
-Documents 8½ X 14	3 \$ /document	√				
-Documents 11 X 17	4 \$ /document	√				
-Documents 14 X 18 et plus	10 \$ /document	√				
i) Envoi ou réception de télécopie						
-Envoi première page	2 \$	√				01.234.70.717
-Envoi de pages supplémentaires	1 \$ /page	√				
-Réception	1 \$ /page	√				
j) Impressions						
- Documents Internet ou tirés de cédéroms de consultation noir et blanc						
- 1 à 9 pages	0,25 \$ /page	√				01.234.70.714
- 10 ^e page et suivante	0,10 \$ /page	√				

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	AVEC CARTE	SANS CARTE	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ		
	(CITOYEN OU BIBLIOTHÈQUE)						
5.5 SERVICE DES LOISIRS – DIVISION DES BIBLIOTHÈQUES (SUITE)							
k) Animation							
- Conférence et rencontre auteur (enfant)	3 \$	4,50 \$	√			Une animation subventionnée par le Conseil des arts ne peut être tarifée (gratuite)	01.234.70.711
(adulte)	5 \$	7,50 \$	√				
- Animation de la lecture (enfants)	3 \$	4,50 \$	√				01.234.70.711
- Visite de groupes animé (classes, garderies)	10 \$ /classe ou groupe		√			Maximum de deux (2) classes à la fois	01.234.70.710
- <u>Activités et animations dans le cadre de :</u> - Expositions - Club des aventuriers du livre - Initiation à la recherche dans Galilée - Projet Le Fouineur - Semaine de relâche scolaire - Semaine de la famille - Semaine des bibliothèques - Journée de la Culture - Autres animations faites par notre animatrice	Gratuit				√		
l) LABNET							
- accès au grand public (par individu)	Gratuit	3 \$ /heure	√		√ (gratuit)		01.234.70.718
- accès pour les organismes reconnus	50 \$ /heure		√				01.234.70.718
- accès pour les écoles	60 \$ /heure		√				01.234.70.718

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-4
ANNEXE « A »

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT – SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

La politique de remboursement s'applique à l'ensemble des activités offertes par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à l'exception du programme des camps de jour, séjours plein air et journées d'animation aquatique.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables sauf si l'activité est annulée ou modifiée par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et dans ce cas, les frais d'inscription sont remboursables à 100 %.

Toutefois, pour raison médicale seulement, si le participant se voit dans l'obligation d'annuler une activité, il devra en faire la demande écrite ou compléter le formulaire de demande de remboursement, y inclure toutes les pièces justificatives (attestation médicale, copie du reçu d'inscription) et faire parvenir le tout à la division concernée dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de l'attestation médicale ou dix (10) jours ouvrables suivant la fin de la session.

Si la demande de remboursement a été autorisée par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, des frais d'administration de 15 \$¹ seront retenus et la valeur résiduelle sera versée par une note de crédit inscrite au dossier du participant. Si l'activité a déjà débuté et si la demande de remboursement a été autorisée, le montant de la note de crédit sera établi au prorata des cours suivis moins les frais d'administration.

Cette note de crédit est applicable pour toute autre activité du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ayant une valeur égale ou supérieure au montant de la note de crédit. Elle est également transférable aux autres membres de la famille immédiate et demeure valide pour un an à partir de la date d'émission.

PROGRAMME DES CAMPS DE JOUR, SÉJOURS PLEIN AIR ET JOURNÉES D'ANIMATION AQUATIQUE – REMBOURSEMENT

- Si l'activité est annulée ou modifiée par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, les frais d'inscription sont remboursables à 100 %.
- Si le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire annule l'inscription d'un participant pour des raisons disciplinaires, les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes, moins les frais d'administration de 15 \$¹.
- Si le participant annule à moins de sept jours avant le début du camp/séjour, aucun remboursement ne sera effectué. Toutefois, s'il s'agit d'une raison médicale, le participant devra fournir une pièce justificative et recevra le cas échéant le remboursement des frais d'inscription moins 15 \$¹.
- Si le participant annule pendant la période entre l'inscription et au moins sept jours avant le début de son camp/séjour, des frais d'inscription de 15 \$¹ seront retenus.

¹ Il est à noter que pour toute demande de remboursement de 75 \$ et plus, 15 \$ de frais d'administration sera retenu sur le total à rembourser. Toutefois, dans le cas des demandes de remboursement inférieures à 75 \$, des frais d'administration de 20 % seront retenus selon le montant à rembourser.